

# ***Les actions de l'association***

## ***VELO41***

### ***Afin de favoriser la pratique du vélo...***



***Dans le cadre du PAMA,***

***le 2 décembre 2016***



## « 50 points » identifiés par VELO41:

Nous avons réalisé un classement en prenant en compte la dangerosité et l'intérêt pour les cyclistes. Il ressort de ce classement que les premiers points (donc les plus importants à nos yeux) sont en majorité aux sorties de Blois.

Il s'agit entre-autre des accès au parc d'activité de l'A10 et polyclinique, l'accès au centre commercial Blois II, l'accès du « bout des haies » et Villebarou, la rue André Boule,...



## Plaidoyer auprès des institutions:

- Le Conseil Départemental (CD41) est en charge des projets principaux ayant le plus d'impact sur la pratique du vélo à Blois et surtout autour de Blois.
- Les projets du Conseil Général présentés en 2014 ne comportaient aucune prise en compte des cyclistes et par leur emprise, bloquaient toute possibilité future d'accès des cyclistes à la polyclinique et au parc d'activité de l'A10 (passage en 2x2 voies, shunts,...)
- Nous avons soulevé ce point auprès du CD41 et d'Agglopolys.
- Suite au refus du projet par Agglopolys, une nouvelle version a été présentée comportant une piste cyclable bidirectionnelle permettant le franchissement du boulevard des Citées Unies puis l'accès à la polyclinique et au parc d'activité de l'A10.
- Nous regrettons qu'aucune connexion ne soit envisagée avec le sud (Av Maunoury et Chaussée St Victor).



## Plaidoyer auprès des institutions:



Le Conseil Départemental 41 a présenté un projet de travaux importants sur la rocade de Blois.

Nous avons insisté auprès d'Aggloplys et du CD41 pour une meilleure prise en compte des cyclistes.

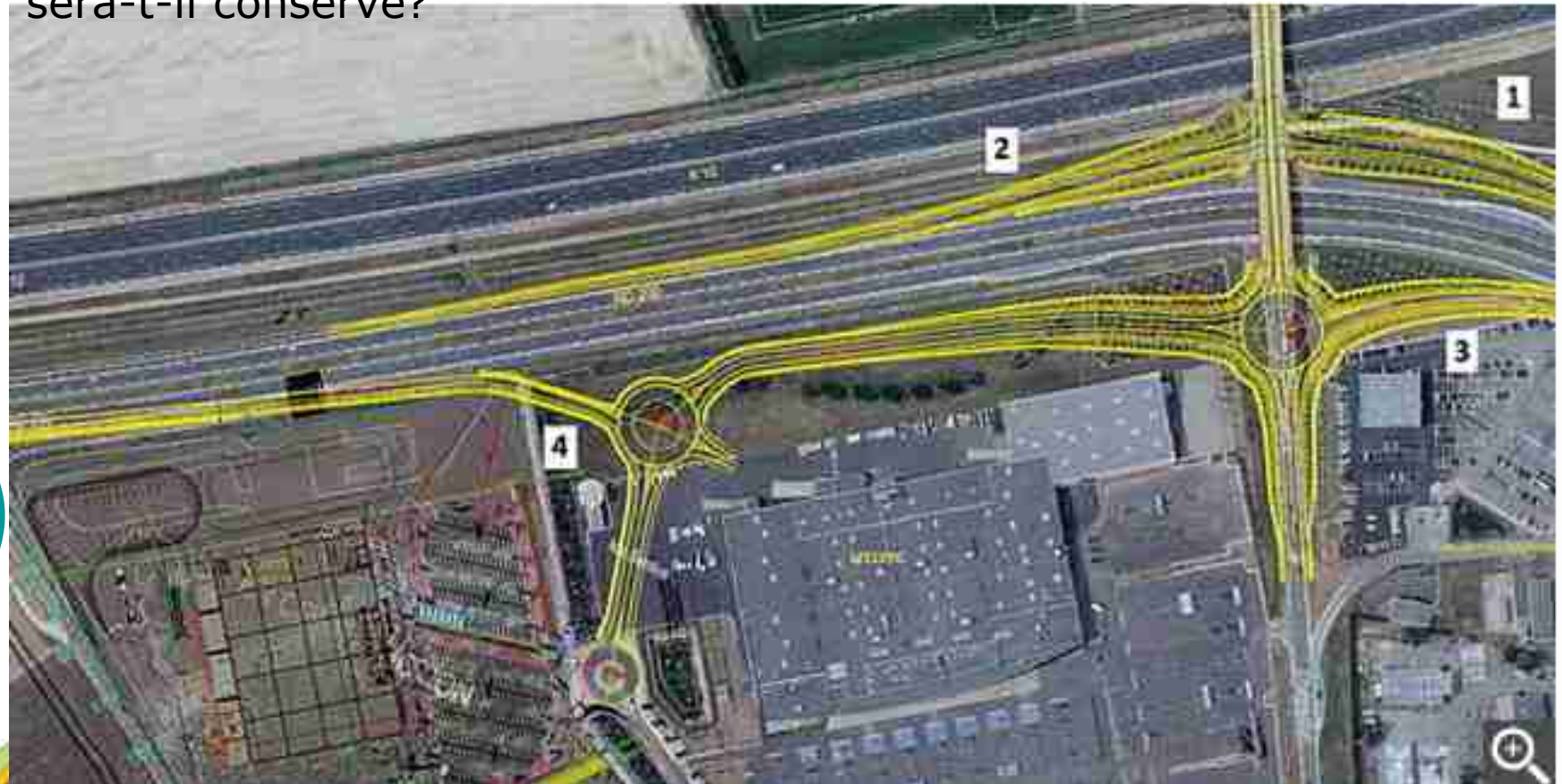
Ce qui pourra enfin leur permettre un accès sécurisé à la zone des 11 arpents et à la polyclinique.

# Plaidoyer auprès des institutions:

Projet d'accès routier aux centres commerciaux Leclerc et Leroy Merlin (Bout des haies).

Qu'en sera-t-il du cheminement cyclable Blois-Villebarou?

Le cheminement actuel entre la voie rapide et le centre commercial sera-t-il conservé?





## Schéma directeur Cyclable:

- Nous avons été associé à l'élaboration du Schéma directeur Cyclable.
- Ce document est important car c'est l'outil permettant d'imposer la prise en compte des cyclistes dans tous les projets d'aménagement de Blois et d'Agglopolys.

A noter: la plupart des points figurant dans le Plan Pluri-annuel d'Investissement, issu du Schéma directeur Cyclable font parti des « 50 POINTS de VELO41 »



# Exemple de non prise en compte des cyclistes

- Un nouveau giratoire a été réalisé récemment rue André Boule.
- La loi Laure oblige à prendre en compte les cyclistes pour les nouveaux aménagements situés en agglomération.
- Nous déplorons que les aménagements cyclables n'aient pas été réalisés d'autant que la largeur des bas-côtés permettrait la création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue André Boule.
- La circulation et la vitesse y sont important et sa fréquentation par les cyclistes permettrai d'irriguer une grande partie de la zone industrielle, comprenant entre autre le CFA.
- A noter: la rue André Boule est une portion de la « rocade pour cyclistes » présentée dans la Schéma Directeur Cyclable.

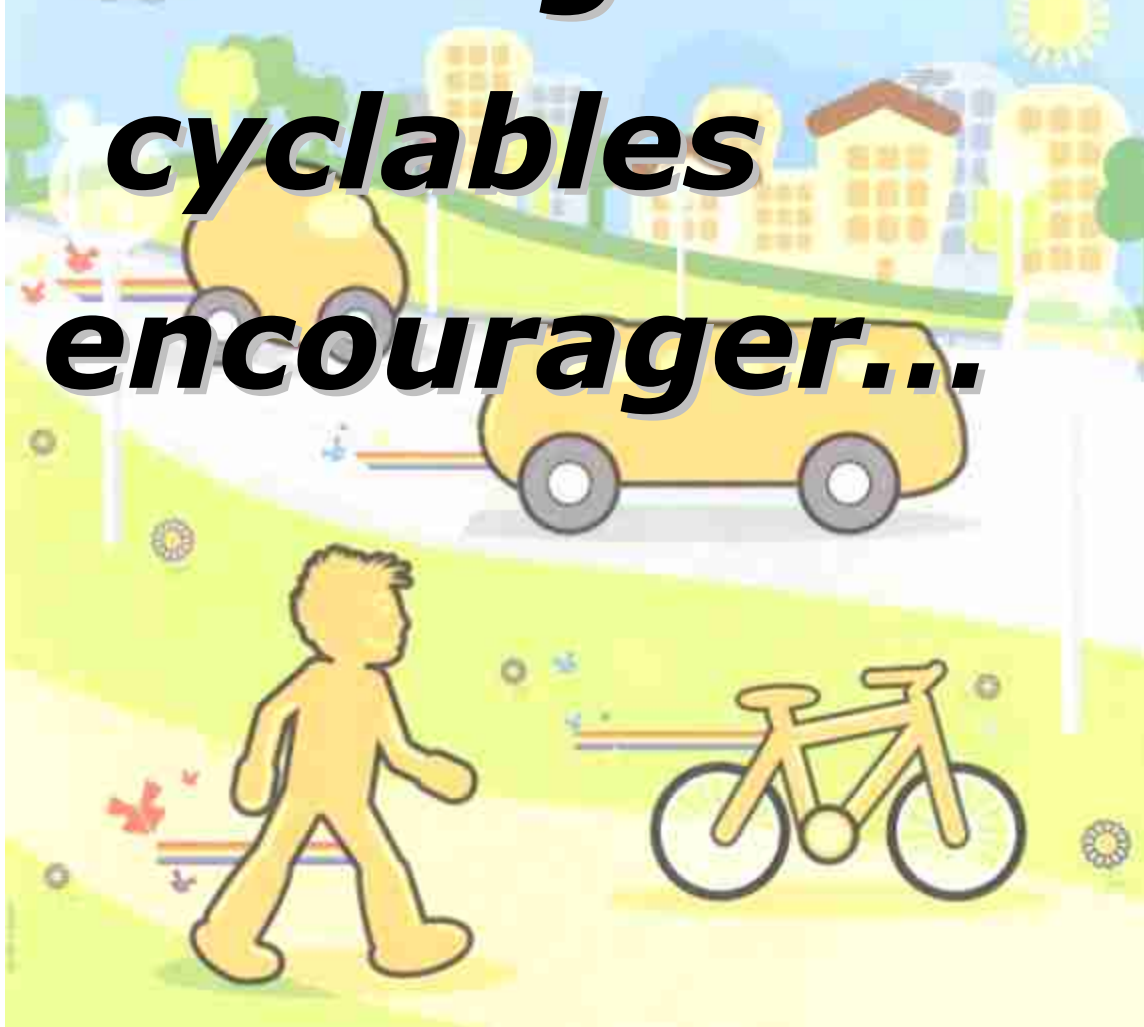
## Exemple de non prise en compte des cyclistes:

- Un gymnase a été récemment construit à mi-chemin entre les communes de Chitenay et Cellettes, sur la D38.
- Le gymnase est largement fréquenté par les jeunes des deux communes.
- La route est dangereuse du fait de la vitesse élevée des automobiles.
- Une piste cyclable entre les 2 communes serait probablement largement utilisée par toute la population et permettrait une meilleure autonomie des jeunes, dès leur plus jeune âge.
- Ne serait-il pas possible d'imaginer un montage financier (Agglopolys, région,...) permettant à deux petites communes de réaliser ce type d'investissement?





# ***Des aménagements cyclables à encourager...***



## -Le sas vélo:

- Les sas vélo permettent aux cyclistes de se positionner devant les voitures aux feux tricolores.
- Ce sont des espaces délimités par des lignes et par une plage de couleur blanche ou verte.
- Les véhicules motorisés ont l'obligation de s'arrêter avant le sas.
- Le cycliste n'est pas dans la file de voiture, il peut tourner à gauche en toute sécurité

Nota: plusieurs feux semblent encore pouvoir être équipés de sas vélo à Blois et sur l'agglomération.



## -Doubles sens cyclables:

- Leur mise en place quartier par quartier, a facilité les déplacements cyclistes, sans aucun accident recensé.
- Tout l'intérêt des doubles sens, c'est que le cycliste voit le danger en face.
- simple, efficace et peu onéreux
- les trajets à vélo sont plus courts et plus directs, ce qui favorise l'utilisation du vélo
- on peut éviter les grands axes, plus dangereux pour le vélo

A noter: Le décret du 30 juillet 2008 a prévu la généralisation des doubles-sens cyclables dans les rues à sens unique des zones 30 existantes pour le 10 juillet 2010. Ce décret n'a pas encore été appliqué dans plusieurs rues de Blois.



## - Tourne à droite:

- il permet au cycliste de tourner à droite aux feux , ou de franchir le carrefour avant que les véhicules stoppés par le feu rouge ne s'avancent sur le carrefour.
- Il accroît la sécurité des cyclistes
- Ce dispositif dissocie par ailleurs le démarrage des véhicules motorisés tournant à droite (et cause de nombreux accidents, notamment en présence de poids lourds dont le champ de vision est limité par des angles morts importants) de celui des cyclistes.
- Il apporte aussi un confort de circulation et un avantage aux mobilités actives en raccourcissant (en temps) leur parcours en ne les contraignant pas à patienter à un feu rouge si le carrefour est vide de tout véhicule motorisé, ainsi que de piéton.



## Les zones de rencontre:

Ce sont des espaces où cohabitent vélos, piétons et voitures.

Le panneau est carré avec un piéton, un vélo, une voiture sur le fond bleu.

Les piétons, qui peuvent marcher sur la chaussée même s'il y a des trottoirs, sont prioritaires par rapport aux vélos et aux voitures.

La vitesse est limitée à 20 km/h.

Nota: la rue Denis Papin sera mise partiellement en zone de rencontre, dans le cadre de l'ACVL. Nous attendons de pouvoir juger en vrai grandeur de son efficacité et de la sécurité pour les cyclistes.



# Indemnité Kilométrique Vélo (IKV):

La loi n° 2015-992 - transition énergétique et croissance verte (LTE) du 17 août 2015 crée l'IKV

Indemnité facultative, votée en pleine COP21!!

Montant retenu: 0.25€ par kilomètre.

Mode de calcul : La distance parcourue à vélo entre le lieu de résidence habituelle du salarié et son lieu de travail, multipliée par le nombre de jour effectivement travaillé.

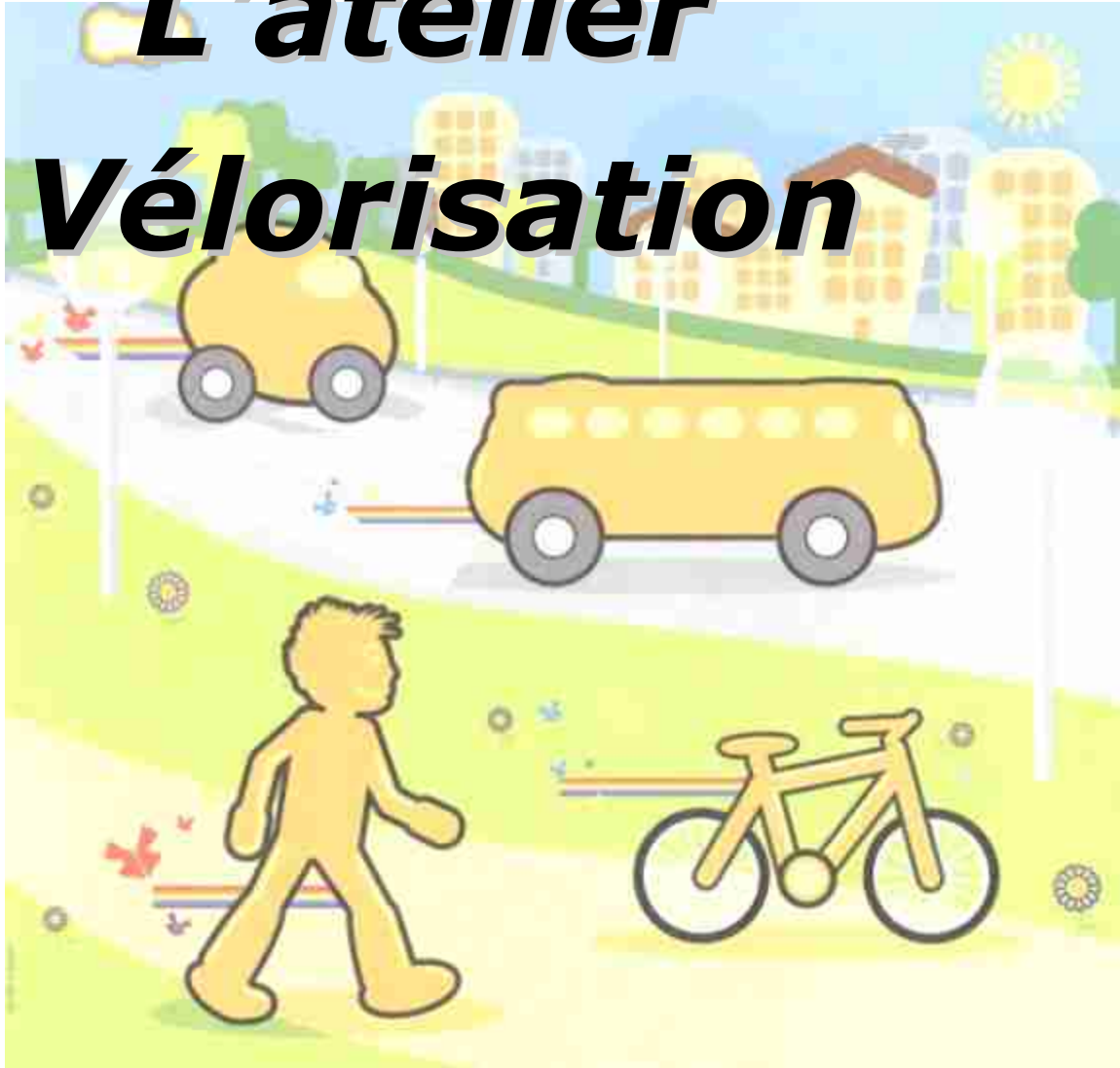
Limité aux salariés du secteur privé.

- Exonération d'impôt sur le revenu des salariés – plafonné à 200 € / an.
- Exonération de cotisations sociales pour l'entreprise également plafonnée à 200 € / an.
- Possibilité de cumul avec un autre dispositif dans le cas du rabattement limité au seul rabattement vers la station la plus proche





# ***L'atelier Vélorisation***



## Atelier « Vélorisation » :

Création de l'atelier d'auto-réparation vélo en 2013

### Objectifs :

- Favoriser la pratique du vélo au quotidien
- Permettre aux cyclistes de réparer eux-mêmes leur vélo par l'échange des savoir-faire
- Être acteur de la prévention en procédant au contrôle technique du vélo, en insistant sur la sécurité et la visibilité du cycliste
- Récupérer et recycler les vélos donnés afin de réemployer les pièces détachées
- Rénover et vendre à bas prix des vélos afin de permettre leur accès à tous



# Atelier « Vélorisation » :

## Organisation de l'Atelier Vélorisation:

- Responsabilité : l'« Atelier de Vélo-réparation » est géré et sous la responsabilité de l'association VELO41
- Créneaux: actuellement: les 1er et 3ème mercredi du mois. Nous espérons rapidement passer à une séance hebdomadaire.
- Lieu : « La Fabrique » Adresse : 7, rue D'auvergne, à Blois

« La Fabrique » est un espace créé pour les jeunes de plus de 15 ans (Espace projets, musique, danse, arts plastiques, graff, jeux de stratégie, sport, soirées boeuf.).

La « Fabrique » met à la disposition de l'activité « Atelier de Vélo-réparation » une salle, la cour et un lieu permettant le stockage du matériel, des pièces détachées et des vélos.



# Atelier « Vélorisation » en images :



## Atelier « Vélorisation » :

- Proposer la vente des vélos à un prix modique (notamment pour les étudiants et les adhérents des associations ayant signé une convention avec VELO41).
- Continuer à intégrer les usagers des associations du domaine social ou de l'insertion, pour lesquels le vélo est souvent le premier moyen leur permettant d'accéder à l'autonomie
- Un atelier mobile mis en place:
  - lors de la sortie vélo organisée par les Conseils de Quartiers le dimanche 22 mai (stand-atelier devant l'Aggl'eau)
  - en juillet à la plaine Croix Chevallier
  - à notre initiative ou sur une demande extérieure





## Atelier « Vélorisation » :

- Nous proposons le gravage d'un « bicycode » sur les vélos
- Le N° gravé est enregistré sur la base de la FUB
- Cela augmente les chances de retrouver un vélo volé (30% des vélos volés sont retrouvés (police municipale))
- Note: la police municipale n'a pas accès au fichier bicycode





## Opération « Cyclistes brillez »

Nous réalisons au début de l'hivers depuis plusieurs années une opération « **Cyclistes brillez** » afin de sensibiliser les cyclistes à être vus des automobilistes la nuit.

- Gare de Blois
- Un ou plusieurs collèges

Nous distribuons des éléments réfléchissants achetés à l'aide d'une subvention (gilets jaunes, pince pantalon réfléchissante, documentation)

Cela nous permet de prendre le temps d'engager une discussion afin de sensibiliser les cyclistes.

Cette année: très bon accueil de la plupart des cycliste, 30 gilets jaunes distribués.



***Merci pour votre attention***

***A votre disposition  
pour toutes questions...***

